

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2023_6_13**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Opération de
revitalisation territoriale (ORT)
multi sites de Grand Angoulême**

Pouvoirs :

Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie le
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

L'ORT est un label décerné par l'Etat, un outil crée par la loi Elan du 23 11 2023 pour lutter contre la dévitalisation des centres villes.

L'ORT s'appuie sur 2 principes :

- Développer une approche intercommunale,
- Disposer d'un projet d'intervention formalisé sur les communes concernées intégrant des actions relevant de différentes dimensions : habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'Etat et ses établissements publics. Et tout ou partie des communes membres.

Elle repose sur le projet et les équipes de la commune et est animée collectivement par GrandAngouleme, support de la démarche.

GrandAngouleme anime une ORT multi-sites regroupant actuellement Angoulême et trois polarités proches : Gond Pontouvre, La Couronne, Ruelle.

L'agglomération propose maintenant, en partenariat avec l'État d'élargir l'ORT de façon progressive afin de consolider l'armature territoriale de GrandAngouleme.

L'ORT est :

- Un outil dynamisant. Il vise à mettre en œuvre un projet global de revitalisation du territoire afin d'en améliorer l'attractivité
- Un diagnostic préalable permet de définir des axes d'intervention au vu des enjeux du territoire et hiérarchiser aux mieux les actions
- Outils juridiques existant pour la reconquête des centres villes
- Des démarches habitat renforcées (abondement des aides PIG, permis de louer)
- Support pour bénéficier d'études, diagnostics en partie financées par l'ANCT (exemples 50% d'aides ANCT + 25% GA)
- Une meilleure visibilité auprès des financeurs = levier fort pour les années à venir
- Une démarche conjointe avec GA

AR Prefecture

016-211602362-20230707-D_2023_6_13-DE
Reçu le 20/07/2023

Après avoir rencontrés l'État et GrandAngouleme, il est proposé d'engager les démarches nécessaires pour établir un projet et inscrire Mouthiers dans L'ORT multisites de GA

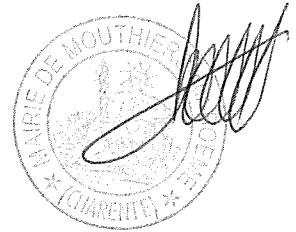
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De **CANDIDATER** à l'ORT multisite portée par le Grand Angoulême compte tenu du rôle structurant de Mouthiers pour le territoire et ses services,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 20/07/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**



**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire, M^{lle} REUT
gazielle**